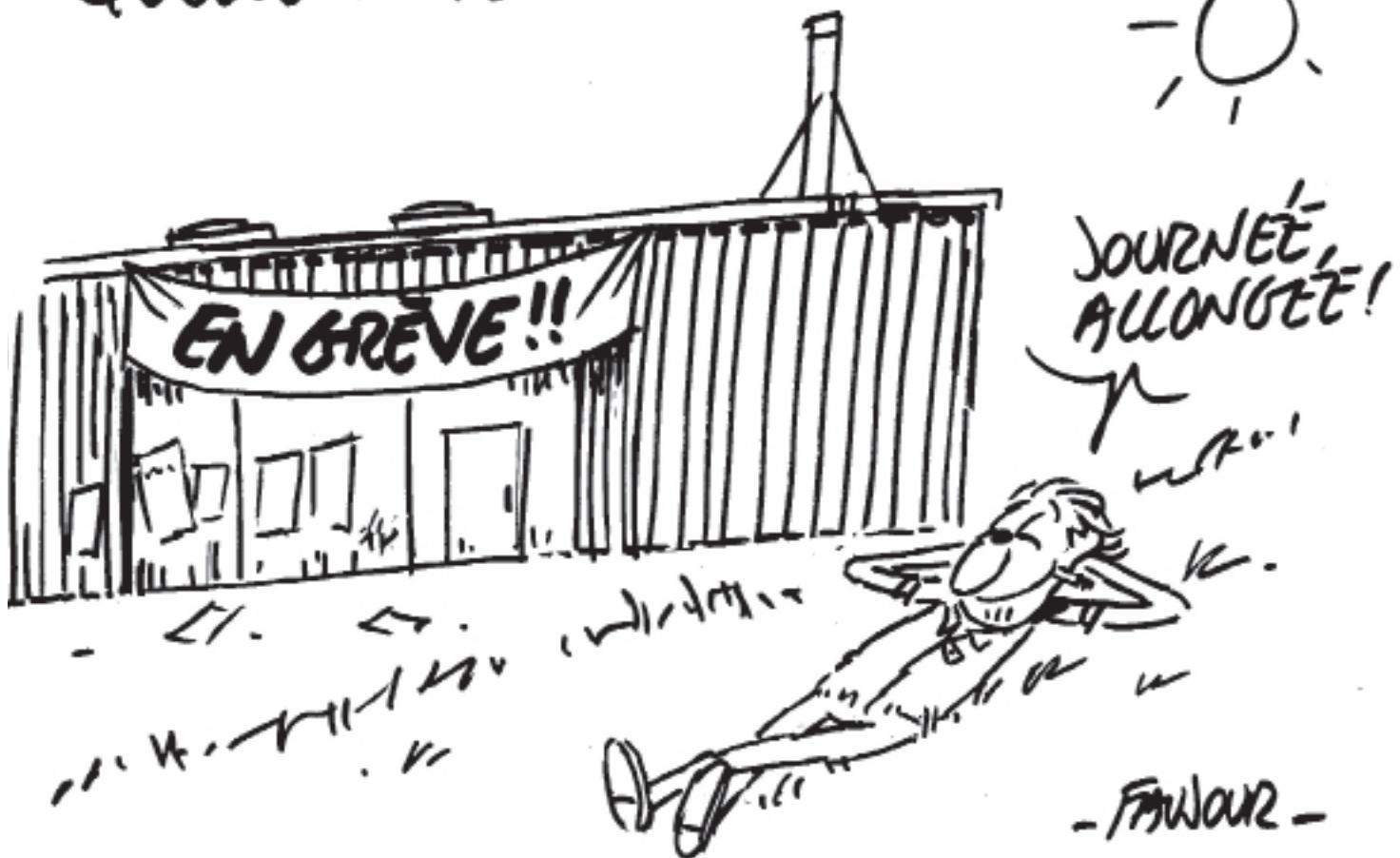


Différent

le journal des adh

érents de la fédération Sud Santé-Sociaux

QUELLE SUITE À NUIT DEBOUT?



numéro 56 - novembre- 2016 - 50 cts -

Solidaires
sud
santé sociaux

SOMMAIRE

Le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux - n° 56

société - page 4, 5
Poussée-es au suicide
Ordre infirmier - pages 12, 13, 14

santé et social - pages 15
EGATS, la suite

dossier - pages 8, 9, 10, 11,
L'autogestion et les usines récupérées: un outil de lutte syndical

international - page 6,7
FSM Montréal 2016 entre aspirations et défis sociétaux

culture & plaisir - page 16
Les dispensaires autogérés grecs

**ILS AGITENT
DES CHIFFONS NOIRS
POUR FAIRE OUBLIER
CHÔMAGE ET MISÈRE**



**NE TOMBONS PAS
DANS LE PIÈGE
DU RACISME ET
DE LA SÉGRÉGATION**

Union syndicale
Solidaires

Édité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Numéro de CPPAP : 0717S08377

Directeur de publication : Jean Vignes

Secrétariat de rédaction : Corinne Loraine Pascal Feger

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / contact@sudsantesociaux.org / www.sudsantesociaux.org

Numéro 56 imprimé en **19360** exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Étienne Cédex

Different
Le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

numéro 56

édito

2016 a été et continuera à être une année de luttes...

De la mobilisation du printemps contre la loi travail, bafouée, piétinée, gazée, frappée par les forces de l'ordre d'un pouvoir faible politiquement et autoritaire dans son expression avec sa conclusion **provisoire** qui se solde par la mutilation d'un militant (un de plus sur une longue liste).

Des mobilisations incessantes en protection des migrant-es et des réfugié-es maltraités au quotidien par ces mêmes forces de police aux ordres de ce pouvoir honteux.

Des mobilisations contre les Zones A Défendre, contre les procès et les gardes à vue à l'encontre de militant-es victimes d'une répression féroce, contre les mauvais coups portés aux salarié-es de tous secteurs.

Mobilisations des travailleurs et travailleuses sociales pour la défense de la qualité de leur formation et de leur action au quotidien au service du public (p. 14)

Mobilisations internationales autour du Forum Social Mondial au Canada (p. 6)

Mobilisations et résistances ailleurs, en Grèce, autour des dispensaires autogérés. (p. 16)

Mobilisation et résistance face aux ordres paramédicaux qui s'animent dans la plus longue intersyndicale de notre histoire. (p. 12,)

Notre dossier portera lui aussi le ferment des luttes et résistances à venir en faisant le point sur la dynamique autogestionnaire et les usines «récupérées» de par le monde, suite aux rencontres à Thessalonique dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires.

Mobilisation à venir et qui devra en découdre pour faire plier le gouvernement sur le financement de la Sécurité sociale dans un contexte où le délitement programmé de nos «services-publics et privés non lucratifs» atteint un tel point qu'aujourd'hui ses salarié-es perdent leur vie (suicides et morts prématurées) p.4

société

Poussé-es au suicide

C'est au tour de l'hôpital d'être touché par une vague de suicides. Un suicide c'est toujours un cataclysme. Pour la famille, les collègues, c'est le ciel qui tombe sur la tête.

Mais existe-t-il des liens entre l'activité professionnelle et le suicide ?

Est-ce qu'une femme un homme peuvent se suicider du fait de leur activité professionnelle ?

Cette réflexion est alimentée par deux sources d'information. La première est celle de l'engagement syndical en particulier au CHS-CT, la seconde vient de l'activité des psychologues publics qui interviennent en soutien dans les situations qui ont un fort retentissement psychologique, les suicides au travail en font partie.

Voyons dans un premier temps comment cela se passe sur le terrain puis tentons de prendre de la distance pour comprendre les déterminants sociologiques à l'œuvre dans le suicide.

Lorsque les salariés sont confrontés directement à la mort de leur collègue, c'est un traumatisme violent, une effraction de l'intimité qui bouleverse le quotidien, l'agenda, qui bloque les capacités de penser, qui sidère.

Ce fut le cas dans les locaux de France Telecom quelques heures après qu'un des salariés se soit immolé par le feu laissant sur la façade du bâtiment la marque noire de sa mort.

Tous ceux qui ont embauché ce matin-là, ont été pris à la gorge par sa dépouille calcinée, envahis par une angoisse tenace. Cette réaction a été d'autant plus forte que ces salariés ont été pris par surprise, « *le ciel leur est tombé sur la tête* » !

Comment comprendre qu'en pleine campagne médiatique sur les suicides chez France Telecom, les salariés de ce service n'aient jamais pensé que cela pouvait les atteindre ?

Comment se fait-il que la France entière était informée du risque de suicide dans cette entreprise et qu'à l'intérieur personne ne se pensait ou pensait son collègue à risque, pensait que l'un d'entre eux pouvait passer à l'acte.

L'explication c'est la détermination sociale de nos comportements. Nos actes sont parfois, souvent, dictés par le contexte dans lequel nous vivons et cela à notre insu.

C'est vrai pour l'achat des chaussures que l'on croit acheter librement pourtant les hommes et les femmes n'achètent pas les mêmes

chaussures en Amérique du sud, en Indonésie ou en Europe, par contre nos chaussures ressemblent beaucoup à celles de nos collègues, de nos voisins.

Cette détermination est vraie aussi pour le port de la barbe qui s'est généralisé ces dernières années pour s'intégrer à un habitus au sens de Bourdieu.

Et enfin c'est vrai aussi pour le suicide. Cela a été démontré dès 1897 par E Durkheim . A maintes reprises des études statistiques ont fait la preuve que le contexte social, et donc socio-professionnel, peut augmenter le taux de suicide dans une population.

Le tout à l'insu de ceux qui sont touchés, puisque nous n'avons pas conscience des déterminants sociaux.

Chacun croit acheter des chaussures parce qu'elles nous plaisent et chacun croit que le collègue s'est suicidé en raison de problèmes personnels.

Difficultés privées que les personnes « bien intentionnées » vont s'empresser d'identifier. Sauf que dans un autre contexte socio-professionnel avec les mêmes difficultés familiales la même personne ne se serait pas suicidée.

La question des statistiques mérite d'être détaillée, puisque c'est à l'aide des statistiques que se démontre la détermination sociale.

Les statistiques ont montré leur

nez dans le dossier d'Orange, « Statistiquement le taux de suicide dans cette grande entreprise serait légèrement supérieur au taux attendu mais cela ne dépasserait pas la marge d'erreur acceptable »

Dans ce raisonnement il y a tout le cynisme de ceux qui ne s'encombrent ni de l'émotion ni de la vie de leur salarié. Quand le PDG d'Orange déclare : « Les départs je les ferai d'une façon ou d'un autre par la porte ou par la fenêtre » pour lui un suicide c'est un départ comme un autre et il en avait 22 000 à faire.

Pourtant les études statistiques montrent que le taux de suicide est deux fois plus important chez le non travailleur. Comme quoi le travail peut et doit être intégrateur et protecteur.

Cela vient d'être confirmé par une étude publiée en 2015 par l'INSERM , qui montre l'association entre l'augmentation du taux de chômage et l'augmentation des morts par suicide chez les hommes.

Comme pour la santé, il y a bien un gradient social du suicide, qui touche plus ceux qui ont les emplois les moins intéressants. Dans notre exemple il touche certainement plus les employés d'Orange qui doivent vendre des produits à des clients, que les salariés de France Telecom qui assuraient une mission de service public en dotant chaque foyer français d'un téléphone S63. Pour ces derniers le travail avait un sens et c'est bien cette perte du sens du travail qui est parfois à l'origine de suicide.

L'engagement professionnel, véritable pilier de l'identité, est mis à mal par des politiques de management qui nient le sujet. Le cynisme du capitalisme est aussi à l'œuvre dans la gestion des drames que sont les suicides engendrés par le travail dépourvu de sens, ainsi est-il toujours question des suicides à France Telecom jamais de ceux d'Orange pour ne pas ternir l'image de la marque.

Quelles sont les pistes pour les syndicalistes.

La première chose est de ne jamais laisser une annonce sans réponse.

Quand un collègue évoque l'éventualité du suicide ce n'est jamais à la légère et cela doit toujours trouver une réponse, un conseil, une orientation et surtout une vigilance amicale.

Le deuxième recours c'est la fiche Outil pour l'action syndicale numéro 8 (<https://www.solidaires.org/Fiche-no-8-Agir-syndicalement-lorsqu-un-e-collegue-se-suicide-ou-tente-de-se>) de santé au travail rédigée par l'Union Syndicale Solidaires qui propose aux militants que faire en cas de suicide ou tentative de suicide.



Enfin dernière possibilité pour les syndicalistes « faire reconnaître un suicide comme accident du travail » http://www.souffrance-et-travail.com/media/pdf/Suicide_Guide_Ayants_droit.pdf guide rédigé par F Daniellou ergonome à l'Institut polytechnique de Bordeaux.

Pierre Bourdieu, Questions de sociologie, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Documents », 1980, 268 p.

Emile Durkheim 1897, Le Suicide, Paris, Alcan

Olivier Babeau, Suicides à France Telecom : statistiques contre émotion, Atlantico, 27 fev 2011

Moussa Laanani & coll, Association entre taux de chômage et suicide, par sexe et classe d'âge en France métropolitaine, 2000-2010, bull Epidemiol Hebd, 2015, 2-6.

international

FSM : Montréal 2016 entre aspirations et défis sociaux

En préambule, nous devons dénoncer la proscription qui a réduit la portée du forum. En effet, de nombreuses délégations, asiatiques ou africaines notamment, se sont vues interdire de débat à Montréal, pour cause de refus de visa. Pourtant de beaux discours se brodent depuis la COP21, affirmant que la COP22 prévue à Marrakech symbolisera l'importance du continent africain dans les transactions climato-politiques et économiques...

Une situation qui confirme malheureusement la réalité d'un monde marqué d'injustices, d'exclusions, de la domination des multinationales et du capital financier. Un monde où les gouvernements jouent les gendarmes du néolibéralisme dans le sillon du FMI, de la Banque Mondiale et de l'Organisation Mondiale du Commerce. Un monde où seules les finances peuvent circuler en toute liberté en empruntant les chemins commerciaux du libre-échange.

Ce que ce monde perd en liberté personnelle, il le "gagne" en plans d'austérités et en marchandisation des services publics.

Ce néolibéralisme grimpant, conjugué à la crise, à la pauvreté et aux guerres, provoque aujourd'hui un phénomène migratoire sans précédent et un déplacement massif des populations du sud vers le nord. Ce contexte fait surgir le populisme, l'extrémisme, la haine, jusqu'à l'avènement des "radios poubelles" à Montréal qui déshumanisent les peuples (*radios poubelles : expression Québécoise désignant les radios favorisant ces excès*).

Malgré les faiblesses de l'organisation et l'attitude réservée en ce qui concerne les manifestations qui se sont déroulées en marge du FSM, cet évènement fut malgré tout porteur d'échanges, des revendications sociales et de créations de liens nouveaux inter-organisations.

Lors de cette douzième édition, des milliers de femmes, d'hommes sont venus des quatre coins du monde pour vivre des moments forts dans une tempête d'idées.

Convaincus de la nécessité d'un autre monde.

Elles/Ils se sont croisé-es le temps d'une table ronde ou d'une assemblée de convergence pour partager des luttes, décortiquer les enjeux, rêver, construire des stratégies et des revendications communes.

La rencontre avec le mouvement syndical québécois et autres mouvements sociaux, nous a permis de comprendre la responsabilité de la libéralisation du capital sur la dégradation des services publics et des conditions de vie des populations dans cette région

La délégation Solidaires, composée de militant-es de Solidaires Finances Publiques, SUD PTT, SUD Santé Sociaux, SNUPFEN, SUD éducation, a tenté de couvrir au maximum les thématiques abordées lors de ce FSM, notamment sur les questions des services publics, des migrants, de la santé et de la protection de l'enfance et des familles.

Entre kiosques d'informations, grandes conférences et participations aux ateliers et assemblées de convergence, notre délégation a été particulièrement active, ainsi nous avons pu :



**COALITION CONTRE
LA RADIO POUBELLE**

- Animer l'atelier « *Contre la commercialisation de la santé par une alliance travailleurs de santé/bénéficiaires* » avec Yves Hellendorff de la CNE-CSC de Belgique, Vladimir et Simon de People Health Movement (France) et Kacem Afaya de l'UGTT (Tunisie), ou les participants non européens se sont engagés à proposer dans leurs pays, de rejoindre l'initiative du 7 Avril telle qu'elle est inscrite dans la: *Déclaration des mouvements sociaux sur la marchandisation et l'accès aux services publics et la lutte contre l'austérité*

- Animer l'atelier « *Actions syndicales dans les secteurs de la santé, du social et de l'éducation en soutien aux migrants* » avec Brigitte Cerf enseignante syndicaliste FSU et militante au Réseau Education Sans Frontière, afin de porter les revendications et la voix de ces milliers de familles et d'enfants et dénoncer le profilage racial qui s'inscrit dans des pratiques hostiles aux immigrantes et aux immigrés. Les rencontres autour de cette problématique nous permirent de mieux appréhender la vision nord-américaine.

- Rencontrer d'autres organisations, d'autres pratiques et tisser des liens en vue de collaborations futures. Ces rencontres nous ont permis d'appréhender le syndica-



lisme québécois, qui semble s'inscrire de plus en plus dans une cogestion depuis l'adoption « sous bâillon » de la loi 142, en 2005. C'est la neutralisation des luttes. Ainsi le mouvement syndical s'oriente vers une configuration relationnelle qui dé-conflictualise les relations. Une situation qui n'est pas sans conséquences sur la situation des services publics au Québec, des professionnels et du système de santé : Atelier animé par Catherine Charron autour de: *La Nouvelle Gestion Publique de l'Etat Québécois*. (NGP), issue de la réforme de 2003, conséquence de la multiplication des centres d'appels (une vingtaine de ministères et d'organismes en ont). Nouvelles conditions de travail aux conséquences sur la santé physique et psychologique des agent-es, et sur les usagers/ères qui ne bénéficient plus des mêmes prestations. Par l'usage d'un langage et d'une communication stéréotypée, le rapport entre la population et l'Etat se retrouve distendu. Le citoyen, la citoyenne deviennent « client », la notion de protection se voit muée en une offre de service, voire une transaction marchande. http://cdn.sfpq.qc.ca/pdf_general/%C3%89tudecentres d%27appels_final_14-04-16.pdf



- Des nouvelles stratégies sont développées par des acteurs, notamment de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) qui invente l'advocacy des patient-es, pour combattre l'idéologie libérale. Ainsi en collaboration avec la faculté des sciences infirmières de l'université de Laval, la FIQ a participé à la réalisation des projets : autour des clinique de proximité (SABSA) (clinique de proximité) et dans la même logique elle propose un nouveau modèle d'hébergement des aîné-es dans les quartiers des villes, avec une prise en charge collective, une mobilisation citoyenne.



- Ou encore L'ACCESSS, regroupement de plus de quatre-vingts (80) organismes qui travaille en partenariat avec les services et organismes de la santé, sociaux, des chercheurs/euses des universités ainsi que les organisations des communautés ethnoculturelles. Il est engagé dans des initiatives de développement social qui agissent sur les déterminants de la santé. Ces initiatives misent sur l'inclusion des communautés culturelles dans la lutte contre la faim, le décrochage scolaire, la violence dans les familles, chez les jeunes, et ce, au sein de divers réseaux intersectoriels, incluant celui de la Santé.

dossier

L'autogestion et les usines "récupérées": un outil de lutte syndical?

Dans les formes de luttes que nous pouvons impulser face aux dégâts du capitalisme, des délocalisations et autres faillites provoquées, l'occupation et la reprise de la production par les salariés est une lutte qui se développe au niveau international. Nous vous proposons à travers la contribution portée par Solidaires aux rencontres euro-méditerranéennes de l'économie des travailleur-ses, à Vio.Me, Thessalonique, du 28 au 30 octobre 2016 de faire un retour sur leur histoire et d'en tracer les perspectives.

L'autogestion n'est pas un thème nouveau pour le syndicalisme français.

On en trouve trace dès l'origine puisqu'au sein de l'Association Internationale des Travailleurs, et notamment de sa section française, le "travail coopératif" est un sujet abordé dès 1866. Si le terme d'autogestion n'était pas utilisé, le concept était, de fait, présent à travers les pratiques, les débats et les orientations du syndicalisme révolutionnaire du début du siècle passé. La « charte d'Amiens », adoptée lors du congrès de la Confédération Générale du Travail en 1906, n'est certes pas un texte sacré, mais elle est emblématique de ce type de syndicalisme, dont l'Union syndicale Solidaires se ré-

clame d'ailleurs aujourd'hui.
Dans le cadre de la fameuse « double besogne » du syndicalisme, outre « l'œuvre revindicative quotidienne », celui-ci a aussi une autre tâche : « il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ».

Bien sûr, il convient aujourd'hui d'intégrer des éléments, à commencer par nombre d'expériences historiques, qui n'étaient pas connues, à l'époque, par les rédacteurs de cette Charte. Mais il n'en reste pas moins que « l'expropriation capitaliste » et le syndicat devenant « groupement de production et de répartition », renvoient très directement vers l'autogestion.

Pour autant, cette question ne sera guère débattue durant des dizaines d'années au sein du mouvement syndical français.

Le poids du Parti Communiste au sein de la CGT durant la majeure partie du 20ème siècle, et le rapport de ce courant politique hostile au concept et à la pratique de l'autogestion, n'y sont pas pour rien.



Cependant, il faut mentionner quelques tentatives d'autogestion ouvrière,

Très isolées, lors des grèves de 1936, les réflexions de la minoritaire CGT-SR durant les années 1930 ou encore quelques expériences autogestionnaires dans l'immédiat après-guerre, en 1944/1945.

Plus récemment, l'autogestion pris une place importante dans le mouvement syndical par la combinaison - on pourrait parler de rapport dialectique - de deux facteurs importants : les réflexions et le travail menés à ce propos par la CFDT d'une part, le mouvement de mai 1968 d'autre part ; la lutte menée chez LIP à Besançon dans les années 1970 apparaît un peu comme le point d'orgue de cette période.

S'en suit, indiscutablement, une période de creux quant aux préoccupations syndicales vis-à-vis de l'autogestion.

étant entendu que nous ne traitons pas ici de «l'autogestion des luttes» qui fut particulièrement mise en avant dans la période 1986/1995. L'Union syndicale Solidaires n'est pas en dehors ce temps : si nous nous référons notamment au syndicalisme de la Charte d'Amiens et au socia-

dossier

lisme autogestionnaire de la CFDT des années 1970, la quasi-disparition des débats syndicaux sur l'autogestion depuis les années 1980 marque fortement notre réalité. C'est pour cela qu'après notre congrès national de 2011 nous avons décidé de relancer le travail à ce sujet.

1. Un travail de réflexion et de formation est nécessaire.

C'est le sens du texte écrit durant l'été 2013 pour une revue Solidaires et repris ensuite comme base d'un débat, non sanctionné par des votes, lors du congrès de juin 2014. La décision, après ce congrès, de lancer des Cahiers de réflexions (la revue Les Utopiques dont 3 numéros ont paru à ce jour) ressort de cette même dynamique : il ne s'agit pas d'une publication consacrée à l'autogestion, mais cette problématique y est très présente.



L'enjeu est que les militant-es et adhérent-es les plus jeunes se réapproprient ces questions en les actualisant. La connaissance des débats précédents qui ont existé dans le syndicalisme est utile : on ne part pas de rien, mais ce n'est pas suffisant. Personne ne peut prétendre avoir

un modèle clé en main d'un processus de transformation sociale, ni des formes achevées d'une organisation sociale autogestionnaire.

Les grandes questions ouvertes il y a des dizaines d'années, autour des idées d'autogestion, de contrôle ouvrier, etc., restent d'actualité pour ceux et celles qui ont toujours comme objectif l'émancipation individuelle et collective et la réappropriation par les travailleurs et les travailleuses de leur destin. Les richesses produites n'ont jamais été aussi grandes : mais cela s'inscrit dans une logique productiviste, consumériste, totalement contradictoire avec les besoins de transition écologique.

Il faut repenser la production de richesses en fonction des besoins sociaux, mais en articulant cela avec la nécessaire transition écologique. La question du niveau de décision reste ouverte : comment reprendre la question de la planification, en la liant avec la question démocratique ?

Celle-ci ne peut pas reposer sur les seul-es salarié-es au sein des entreprises et des services publics : il faut imaginer des espaces où s'élaborent les besoins de la population dans sa diversité et au plus près d'elle. Et il faut construire les outils d'une articulation régionale, nationale et internationale. Le syndicalisme, dont le champ est à la fois professionnel et interprofessionnel, et s'étend du local à l'international, a toute sa place...

Reste la question centrale de la propriété des moyens de production : nationalisation, socialisation, appropriation des moyens de production et d'échanges... Tous ces termes apparaissent aujourd'hui « d'un autre temps » et pourtant au vu de l'impasse dans laquelle nous met et nous mène le capitalisme, il faut sans nul doute les reprendre, les retravailler dans le sens d'une utopie transformatrice même si nous n'avons pas ou plus de schéma global prédéterminé.

Comment faire ce chemin ?

Inscrire ces idées dans les combats d'aujourd'hui et notamment autour de l'idée de ne plus laisser la finance, le marché décider de nos vies. Il nous faut appuyer toutes les expérimentations sociales concrètes qui montrent qu'il est possible de fonctionner autrement. Finalement, la question reste bien "dans quelle société voulons-nous vivre" ? Qui doit décider de la production, de la répartition des richesses, de ce qui est utile, des besoins collectifs à un moment donné (en intégrant la question de la solidarité et de la coopération entre les peuples du monde entier) : une minorité, une oligarchie qui concentre richesse financière et pouvoir politique ou celles et ceux qui produisent les richesses, la population ?

Il nous faut approfondir le travail sur ce sujet essentiel de la transformation sociale. L'autogestion a une place prépondérante car structurante, tant sur le plan individuel que social, dans la société que nous voulons. Les expériences de gestion directe d'entreprises « récupérées » par les travailleurs et les travailleuses, au sein du système capitaliste sont une chose qu'il convient de soutenir ; il ne s'agit pas de l'autogestion qui englobe tout le champ sociétal et pose les questions de propriété des moyens de production, de décisions démocratiques quant au processus de production (quoi ? dans quelles conditions ? pour qui ? quelles quantités ? quelle répartition ? etc.), de mandats, de planification, de contrôles des décisions prises, de liens internationaux, mais aussi par exemple de mesures à prendre pour la sécurité individuelle et collective !



tions syndicales, de syndicats, d'Unions interprofessionnelles locales et départementales. C'est ce qui se fait dans quelques structures, mais trop peu. Nous devons réfléchir à comment ça pourrait marcher, allier discussions théoriques et exemples pratiques, apprendre des expériences diverses, réfléchir, inventer, oser, agir... Nous ne partons pas de rien : du syndicalisme révolutionnaire à la Charte d'Amiens, en passant par le syndicalisme de masse et de classe, la recherche d'un socialisme autogestionnaire où l'autonomie du mouvement social, le mouvement syndical français est riche d'expériences que nous devons agréger, riche aussi d'échecs et d'erreurs que nous devons connaître, comprendre et ne pas répéter de générations en générations !

3. Le lien avec l'Association Autogestion

C'est une autre facette de ce travail au sein de Solidaires ; il se traduit par le relais au sein de l'organisation syndicale d'informations et initiatives de l'association.

Mais il y aurait sans nul doute plus à faire sur ce plan, en matière de formation syndicale.

2. Le débat organisé sur ce thème lors du congrès n'est qu'un petit pas dans la dé-marche globale.

Pour que cela prenne tout son sens, il faut que ces questions soient posées dans nos réunions de sec-

4. L'Union syndicale Solidaires et plusieurs de ses unions interprofessionnelles locales ou départementales participent régulièrement à des journées de débats et échanges, telles que La foire à l'autogestion en Ile-de-France et dans quelques autres localités, Le Bazar au Bazard à Toulouse, etc. La présence du mouvement syndical dans ces lieux nous paraît nécessaire.

5. L'ouverture à de nouvelles formes de luttes doit aussi nous inciter à faire le lien avec nos aspirations autogestionnaires ; sans mythifier ce type de mouvements, le syndicalisme a de quoi apprendre, par exemple, de plusieurs expériences de Zones A Défendre, où la pratique autogestionnaire est très présente ; de même, de lieux alternatifs, certains en villes, d'autres en zones rurales.

6. Bien évidemment, parce qu'il s'agit bien de syndicalisme, tout ceci n'a pas de sens si nous n'agissons pas concrètement pour soutenir les luttes (travailler à en faire nous même un outil de lutte) qui posent directement les questions autogestionnaires, qui débouchent sur la mise en œuvre d'une ges-



dossier

tion directe par les travailleurs et les travailleuses. C'est ce que nous tentons de faire ; sans doute, le faisons-nous de manière encore très insuffisante.

Au-delà du soutien, nous avons aussi à découvrir et comprendre qui mieux que celles et ceux qui ont "récupéré" leur entreprise peuvent nous en parler ? C'est en ce sens que nous avions d'ailleurs invité nos camarades de FRALIB au débat organisé lors de notre dernier congrès national ; localement, plusieurs équipes Solidaires sont en relation avec des travailleurs et travailleuses de coopératives.

7. Et les Comités d'Entreprises ?

Dans les entreprises non coopératives, qui demeurent la norme dans notre société (faut-il le rappeler ?), les syndicats ont aussi un rôle à jouer pour soutenir les expériences autogestionnaires d'une part, pour alimenter la réflexion collective d'autre part, à travers les Comités d'Entreprise. Hélas, cet outil est très peu utilisé dans cette optique, les Comités d'Entreprises étant plus orienté vers les questions de pouvoir d'achat et/ou de culture et loisirs. Quant au fonctionnement même des Comités d'Entreprises, organismes gérés par les représentants et représentantes élus par les salarié-es, il est souvent très éloigné de toute référence autogestionnaire.

8. Notre syndicalisme est internationaliste.

Il serait paradoxal de l'oublier dès lors qu'on parle d'autogestion, de transformation sociale radicale ! Grâce à l'Association

Autogestion, nous avons découvert et participé à trois rencontres internationales de l'économie des travailleurs », celle au Venezuela à l'été 2015 (pour laquelle nous avions fourni une contribution sur l'éducation) et deux européennes, à Gémenos en janvier 2014 et celle-ci.

Ce sont, pour nous, des moments importants pour apprendre et échanger. Mais il est indispensable de faire en sorte que ces apports ne se limitent pas aux délégations présentes lors de ces évènements. A ce propos, et sans anticiper sur la conclusion de ces trois journées, nous voulons d'ores et déjà signaler que nous sommes particulièrement intéressés par une coédition des travaux de cette rencontre.



Dans notre activité internationale, nous citerons deux autres implications où la question autogestionnaire est très présente, et sous des formes forts différentes : le mouvement zapatiste au Chiapas

9. L'Union syndicale Solidaires est une des organisations à l'origine de la construction du Réseau Syndical International de solidarité et de lutte .

Ce réseau rassemble une soixantaine d'organisations syndicales (parfois des courants ou tendances) des Amériques, d'Europe, d'Afrique et (beaucoup moins) d'Asie. Lors de notre dernière réunion internationale, en juin 2015, nous avons décidé de travailler sur 4 sujets prioritaires : les droits des femmes, la criminalisation des mouvements sociaux, les migrations et l'autogestion, le contrôle ouvrier .

Ce descriptif, qui ne se veut nullement « exemplaire », loin de là, montre que l'organisation syndicale a un rôle déterminant à jouer pour que l'autogestion (re)devienne une utopie, au sens d'un projet global de société, partagée par un grand nombre de travailleurs et de travailleuses.

C'est sans nul doute ambitieux et il nous faut dire que nous sommes encore bien loin du compte, y compris au regard du travail à effectuer au sein de notre propre organisation.

Mais ... Nous sommes utopiques car réalistes !

société

Ordre infirmier

Le mensonge de sa création.

En Décembre 2006, Xavier Bertrand, alors ministre de la Santé, impose par la loi un ordre professionnel à tou-te-s les infirmier-ères. L'exposé des motifs de cette loi spécifie clairement qu'elle "répond aux vœux des infirmier-ères".

L'histoire prouve cette imposture... Dix ans plus tard, près de 500.000 professionnel-les refusent toujours de cotiser à l'Ordre!

C'est énorme pour une profession qui soit disant aspirait à la création d'un Ordre, d'autant que les professionnel-les inscrit-es, pour la plupart, l'ont été sous contrainte, inscriptions imposées par :

- les organismes payeurs (CPAM), pour obtenir le paiement des actes en exercice libéral,
- des employeurs/euses à l'embauche, comme préalable, pour accepter des inscriptions en formation continue, ou sous menace de licenciement,
- des Directions de Service de Soins Infirmiers faisant du zèle,
- les assurances professionnelles.

De fait, aujourd'hui, 20% environ des professionnel-les cotisent, c'est-à-dire subissent ce racket et payent pour avoir le droit de travailler !

Les promesses non tenues par les politiques

Malgré les promesses pré-électorales des candidat-es du Parti Socialiste, malgré les propositions de projets de loi de député-es visant à leur abrogation (quand ils et elles n'étaient pas au pouvoir: Bur, Le Guen..), le gouvernement Valls installe progressivement les ordres paramédicaux dans le paysage professionnel.

Seul fait d'éclat, pendant les débats à l'Assemblée Nationale sur le Projet de Loi de Santé de Marisol Touraine, dans la nuit du 9 au 10 avril 2015, un amendement abrogeant l'ordre est voté sur la proposition de Mme Le Houerou. Cet amendement sera abrogé par le sénat après intervention de la Ministre de la santé qui, tournant casaque, l'a combattu. Ainsi notre Ministre de la Santé, après avoir pris officiellement parti contre l'ordre des infirmiers, à plusieurs reprises, le défend devant le sénat, sur ordre de l'Elysée, le fonde dans la Loi de Santé et le conforte par décret dans la gestion et le contrôle du Développement Professionnel Continu.

La résistance des professionnel-les...

Une intersyndicale de lutte contre l'Ordre s'est créée dès sa mise en place. CFDT, CFTC, CGT, FO, SNIC-FSU, SUD Santé So-

ciaux et UNSA, dans une unité sans faille, ont maintenu la pression auprès des politiques, lutté institutionnellement, informé et défendu les professionnel-les attaqués par les ordres.

Les infirmier-ères, de leur côté et autant que faire se peut, refusent de cotiser à cet Ordre. Sauf que la résistance passive qui a prévalu jusqu'à présent, par non inscription, va devoir devenir active.

La lutte contre l'Ordre infirmier ne se limite pas aux seules organisations syndicales. Un syndicat professionnel, **Résilience**, ouvertement anti-ordre, dont l'objet est l'abrogation de l'ordre, s'est créé rapidement ainsi qu'un réseau FaceBook, «**Infirmières en Colère**» (anti-Ordre mais aussi défiantes des syndicats) où se multiplient les témoignages de mécontentements.

La lutte contre les Ordres ne se limite pas non plus au seul champ infirmier. Contre l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, le syndicat **Ali-zé** a vu le jour. L'**UNAMDOR** (Union Nationale des Médecins pour la Dissolution de l'Ordre) existe depuis les années 90. Cette lutte revit à travers le soutien au combat mené par un médecin bordelais contre l'obligation de cotiser à l'Ordre après la retraite

pour conserver sa capacité à prescrire dans un cadre associatif non rémunéré, ce collectif s'appelle le **MIOP**, *Mouvement d'insoumission Ordinale Partielle*).

L'avenir des ordres

Les ordres apparaissent sur la double volonté de certain-es professionnel-les et de politiques.

Une élite « autoproclamée » a vu dans la création de cette officine l'opportunité d'imposer ses points de vue, de régner sur un lobby puissant, sur le champ professionnel sans partage, de le représenter au niveau national et international et imposer ses lois.

Les politiques profitent de ces formes d'organisation pour «*diviser pour mieux régner*», en opposant les corps professionnels les uns aux autres dans la dispute de monopoles de «*part de marché*» de «*compétences*».

Dans d'autres professions paramédicales, périmédicales ou sociales, les pro-ordres s'organisent à leur tour en lobbies. Dans le champ des orthophonistes, des psychologues ou même des travailleur-euses socio-éducatif-ves, le chant des sirènes ordinaires se fait entendre.

La pratique au quotidien.

Au quotidien les questions de conditions de travail, d'effectifs, de qualité d'exercice et de salaire sont prégnantes.

La question des ordres peut alors paraître lointaine du terrain d'exercice tant les conditions sont dégradées. De fait ces problématiques ne peuvent trouver de réponses que dans un cadre unifiant entre les professionnel-les. C'est le rôle des syndicats de traduire ces malaises en revendications et d'imposer des solutions. De par leur pluralisme, ils garantissent la notion de choix pour les professionnel-les et pour être plus efficaces, le dialogue à travers la construction d'intersyndicales.

Cela n'empêche pas que les revendications des personnels soignants se croisent avec des questions plus spécifiques de reconnaissance professionnelle. Là encore les syndicats représentatifs, interprofessionnels et catégoriels, siègent au Haut Conseil des Professions Paramédicales qui permet de faire évoluer les professions dans un cadre collectif plus large sur l'ensemble du champ sanitaire. A l'opposé du lobbying corporatiste, représenté par les ordres qui opposent les professions les unes aux autres, cette instance propose une vision interprofessionnelle qui permet d'harmoniser, de créer des passerelles et de faire évoluer l'ensemble au mieux de la qualité du service rendu et des intérêts des professionnel-les. C'est le cas du Haut Conseil des Professions Paramédicales.



Sauf que l'Ordre va prendre plus de place aussi dans le quotidien, ne faisant que le rendre plus compliqué encore :

-La triple peine : Dans le cas d'une accusation relevant de l'exercice professionnel, les salarié-es pourront comparaître devant trois juridictions : le conseil de discipline, le tribunal de l'ordre, les tribunaux civils, avec des condamnations se cumulant.

-Dans le cadre de la loi de Santé le DPC, (Développement Professionnel Continu) se met réellement en place. Pour rappel le DPC est un « machin » instauré par la loi Bachelot (HPST) qui fait **obligation à tout le personnel paramédical et médical de suivre des formations régulières pour avoir le droit de continuer d'exercer.**

14 société et juridique

Marisol Touraine vient de remettre du carburant dans cette usine à gaz. De nouveaux décrets sont sortis (8 juillet 2016), imposant de façon à peine masquée les ordres comme **outils de contrôle**. Ceux-ci garantissant à terme que les professionnel-les (dépendant-es d'un ordre) auront bien rempli leur "obligation de DPC" pour valider leurs port-folio, véritable "passeport" pour exercer sa profession, quelle qu'elle soit. Si nous ne nous mobilisons pas rapidement et massivement, d'ici quelques années, l'inscription à l'ordre deviendra un préalable implicite pour *valider son port-folio et ainsi avoir le droit de continuer d'exercer.*

L'avenir des Ordres est aujourd'hui entre les mains des professionnel-les. Le « laisser faire » dans l'opposition passive a montré ses limites. En finir avec les Ordres demande aujourd'hui l'implication de toutes et tous dans la revendication de leur abrogation.

L'heure est à l'action

Pour en finir avec les Ordres paramédicaux, les syndicats organisent la lutte en l'ouvrant aux collectifs partageant le même objet.

L'intersyndicale, réunie le 19 juillet dernier, a considéré qu'une mobilisation massive des professionnel-les était nécessaire pour obtenir enfin l'abrogation des Ordres paramédicaux. Cette mobilisation est impossible sans la prise de conscience par les professionnel-les de la nécessité d'agir et de faire leur cette lutte.

Seule lueur dans cette obscure pagaille politique et lobbyiste, ne pas être inscrit-es à l'Ordre mets les professionnel-les à l'abri du tribunal arbitral de l'Ordre!

Juridique

Le CHSCT pour bloquer les GHT

Le CHSCT de l'hôpital de Melun demandait une expertise sur deux points dans le cadre de la mise en place du GHT: sur l'incidence qu'elle pourrait avoir sur les personnels et d'autre part sur les finances de l'établissement.

L'administration a contesté la démarche du CHSCT en arguant sur la nécessité de mise en concurrence de la mission d'expertise et sur le caractère partiel de cette demande.

Le TGI de Melun par ordonnance du 16 septembre 2016 a donné raison au CHSCT de l'établissement hospitalier sur sa demande d'expertise.

De fait ce jugement nous ouvre la voie pour mettre des bâtons dans les roues de la constitution des GHT.

Parlez-en en intersyndicale, votez des demandes d'expertise partout où ce sera possible, profitez-en pour communiquer aux personnels sur le danger à venir de cette dynamique pernicieuse.

Ne vous privez pas de cet outil pour mobiliser et informer!



santé et social 15

E tats G énéraux A lternatifs du T ravail S ocial: Le retour!

Le 8 septembre, l'intersyndicale des EGATS (*SUD Santé Sociaux, CGT, FSU, UNEF, le collectif Avenir Educ*) et la commission action travail social de Nuit Debout ont appelé les salarié·es et étudiant·es, du social et médico-social privé et public, à manifester sous les fenêtres de la Commission Professionnelle Consultative du travail social, qui devait statuer sur la réforme, jusqu'au ministère.

A Paris, 400 personnes se sont mobilisées pour protester contre le projet de réforme de leurs formations et diplômes et dénoncer également la "marchandisation" du secteur et son ouverture aux financements privés.

Depuis le plan interministériel, présenté en octobre 2015, qui prévoit de moderniser la formation des travailleurs sociaux et l'attaque des diplômes de niveau V, se sont ceux de niveau III qui sont attaqués.

Actuellement reconnus Bac+2, ils seront élevés au niveau licence à compter de 2018. Les formations, actuellement distinctes pour les 14 métiers du secteur, comprendront désormais un tronc commun, avec ensuite des modules de spécialisation (aide sociale à l'enfance, logement, famille, petite enfance, handicap...).

La formation va être unifiée, il n'y aura plus de véritable spécialisation, la logique du gouvernement est claire : déqualifier les métiers, des travailleurs sociaux multitâches et par la même des glissements de tâches. L'objectif de cette réforme, dans une logique de baisse du coût du travail, est de former des professionnel·les à moindre coût au détriment de la qualité des soins et d'accompagnement.

Cette attaque s'inscrit pleinement dans le projet patronal de refonte de la CCNT 66, avec un seul diplôme par niveau de qualification, un socle commun de compétences par niveau, complété par des spécialités et des parcours optionnels. Cela induit plus d'individualisation, la perte de l'alternance, moins de stages pratiques, la perte de la spécificité des métiers et du travail pluri-professionnel, l'aggravation de la déqualification et ainsi faire du texte de la nouvelle convention collective un outil souple, évolutif et modulable.

La logique finale est d'instaurer de la négociation de gré à gré: chacun étant amené à discuter individuellement avec l'employeur de son contrat de travail, son salaire, ses augmentations sans plus aucune référence au collectif.

Le rouleau compresseur de la marchandisation du travail social est à l'œuvre déjà depuis plusieurs années. L'obsession de nos financeurs est de faire baisser à tout prix le coût du travail, les nouveaux "contrats à impact social" (SIB) et autres

"fundraising" en sont les derniers exemples.

Lancés au printemps 2016, les SIB permettent de faire financer des programmes sociaux par des investisseurs privés, remboursés par l'Etat uniquement en cas de succès. Ils veulent privatiser le social! Les projets sont désormais évalués sur des critères économiques, quand on fait entrer le privé à but lucratif dans le social, on n'est plus vraiment dans l'intérêt général.

Les salarié·es et étudiant·es du social et médico-social privé et public réclament:

- la définition de politiques sociales à hauteur des besoins des populations les plus démunies,

- des moyens humains en personnels diplômés dans l'ensemble des établissements et services médico-sociaux,
- le refus des recours aux appels à projet et le maintien des conventions pluriannuelles par les collectivités territoriales pour financer les associations,

- l'arrêt de l'expérimentation des SIB, la défense et l'amélioration des Conventions collectives de nos secteurs, des financements nécessaires pour le paiement des gratifications de stage et des moyens pour les établissements de formation.

Rapport CPC de septembre 2016 :
<http://bit.ly/2dlqrJg> Pétition EGATS
http://www.petitions24.net/travail_social__participons_a_l_avenir_de_nos_métiers

culture et plaisir

Les dispensaires autogérés grecs

Résistances et luttes pour le droit à la santé

Nous pouvons nous demander parfois à quoi peut bien servir dans notre syndicat une commission internationale. Le quotidien de notre travail, de nos luttes, de nos souffrances peut en sembler si éloigné.

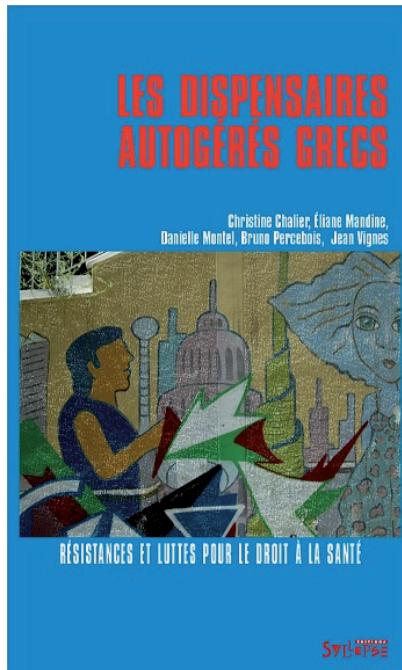
Ce livre est le récit d'un voyage. Ce voyage prend sa source dans un collectif, ce collectif est né au moment où la Grèce a été plongée dans la tourmente de la crise de la dette.

Si vous le lisez, vous comprendrez vite qu'au-delà de la désinformation médiatique qui a représenté « les grecs-ques » comme des feignant-es qui ne payent pas leurs impôts et vivent aux crochets des pays européens vertueux, la réalité est toute autre.

La Grèce a été instrumentalisée pour imposer l'austérité aux populations des autres pays. La Grèce a servi de laboratoire aux institutions non démocratiques européenne pour tester la capacité de résistance des populations.

Mais pour le savoir, pour en tirer les enseignements qui nous concernent toutes et tous, encore fallait-il aller à la rencontre des militant-es et de la population Grecque. De ce voyage, nous (25 militant-es de la CGT-Sanofi, FSU, PC, PG, Ensemble, NPA, ATTAC, Comegas, et France-Grèce solidarité et SUD), en avons retiré des enseignements précieux pour éclairer notre réalité et une immense émotion à la rencontre

des militant-es des dispensaires autogérés et du mouvement autogestionnaire en général.



L'effondrement du système de santé est certainement une des conséquences les plus tragiques de la crise économique et sociale qui secoue la Grèce. Selon Médecins du monde, 25 à 30% des personnes qui se présentent aujourd'hui à l'hôpital sont refusées.

Fermeture de dizaines d'hôpitaux, réduction drastique des effectifs, multiplication des suicides et des maladies mentales, pénurie de médicaments, pourcentage croissant de la population privé d'accès aux soins: face à cette situation les Grecs-ques ont réagi en créant des structures solidaires gratuites et autogérées pour prendre en charge collectivement les questions de santé.

Ces nouveaux dispensaires gratuits couvrent l'ensemble du territoire et ce sont des cen-

taines de milliers de patient-es qui ont recours à leurs services. Un autre système de santé émerge, une résistance sociale s'organise.

Face au manque de médicaments et de matériels médicaux, désormais impossibles à importer, un réseau international de solidarité tente d'apporter son aide à ces dispensaires autogérés.

« Nous considérons notre initiative comme faisant partie d'un mouvement général de solidarité qui se développe au sein de la société grecque. Tous ensemble, nous luttons pour que les droits sociaux ne soient pas abolis et que le régime de la peur et de l'individualisme ne domine pas. Nous luttons pour établir des valeurs de solidarité, de justice et de dignité. »

Un mot encore pour dire que ma contribution au récit fut modeste et que je remercie grandement mes amies, Eliane, Danièle et Martine de la CGT Sanofi, Christine journaliste, Bruno mon vieux complice militant qui ont su mettre en forme ce récit et Patrick notre éditeur, pour sa confiance et la touche finale qui en fait un vrai récit sur la vraie vie. Depuis la parution du livre, nous animons conférences et débats avec un vrai bonheur qui nous permet de garder intacte l'émotion politique éveillée par ce périple.

http://www.syllepse.net/lng_FR_srub_37_iprod_673-les-dispensaires-autogeres-grecs.html